

Avis voté en plénière du 11 février 2015

# Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins

## Déclaration du groupe des entreprises

Le rapporteur pose, d'entrée et avec justesse, les bases de la réflexion à savoir, la nécessité de concilier l'éloignement de la métropole avec celle d'être proche de son environnement ultramarin et de s'y insérer.

Le groupe des entreprises ne revient pas sur le constat sans concession qui est fait dans l'avis et que notre groupe partage, mais il souhaite s'arrêter sur quelques-unes des préconisations de cet avis.

Aborder cette thématique de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins en partant des langues vernaculaires pourrait paraître anachronique. Mais force est de constater que si elles ne sont pas traitées très en amont, si on ne recherche pas dès le plus jeune âge une bonne articulation de ces langues avec la maîtrise du français, on ne prévient pas l'illettrisme qui malheureusement se ressent jusque dans l'intégration de ces jeunes en entreprise.

L'éloignement de la métropole induit souvent pour ces jeunes un certain dépaysement, une certaine anxiété voire un sentiment de déchirement familial lorsqu'ils sont amenés, jeunes adolescents, à rejoindre la métropole. Les paramètres de la réussite deviennent alors encore plus complexes.

C'est bien en tenant compte de ces difficultés, que l'avis préconise le développement des infrastructures, in situ, dans ces territoires pour favoriser l'emploi dans les Outre-mer. Infrastructures liées aux activités non seulement économiques, mais également associatives, culturelles et sportives car il est également question d'insertion sociale. Il est important de promouvoir certains secteurs clefs ou d'avenir dans le cadre d'un nouveau modèle de développement de chacune des collectivités ultramarines.

Le groupe des entreprises soutient l'idée que ces nouveaux modèles de développement devraient faire la part belle à l'environnement ultramarin de proximité : l'Amérique du sud pour la Guyane, les États-Unis pour la Martinique et la Guadeloupe, l'océan Indien pour la Réunion, l'Asie et le Pacifique pour la Nouvelle Calédonie pour ne citer que ces départements. Car des gisements d'activités et d'emplois de proximité existent qu'il convient de développer à la faveur de prises de décision au plus proche de ces territoires.

Le rapporteur prône un renforcement du Service militaire adapté (SMA) dans les Outre-mer qui donne d'excellents résultats en terme d'insertion professionnelle. Au cours de sa dernière conférence de presse, le Président de la République a fait état de sa volonté de transposer cette expérimentation ultramarine réussie en métropole pour mieux permettre à nos jeunes de s'insérer

socialement dans notre pays. Nul doute que s'agissant de cette préconisation pour l'Outre-mer, l'avis sera très certainement entendu, si ce n'est déjà fait !

Pour terminer, le groupe des entreprises partage les propos de Monsieur le rapporteur quand il dit : « *Même si certains jeunes ultramarins sont inscrits dans des parcours d'excellence, la situation de la majorité d'entre eux vis à vis de l'emploi se caractérise par son explosivité dans un contexte économique et social dégradé depuis 2008 où la société n'a pas répondu à leurs attentes et où la violence entre les jeunes mais également envers les adultes semble prendre une indéniable ampleur ces dernières années.* » - c'est notamment le cas pour la Guyane et Mayotte où les jeunes représentent plus de moitié de la population.

Parce qu'il est nécessaire d'entendre ce cri d'alarme et soutenir les préconisations contenues dans l'avis, qui visent à donner des lendemains meilleurs à ces jeunes, le groupe des entreprises a voté cet avis.